

Longueuil, le 4 juillet 2025



**OBJET :** Réponse - Demande d'accès à l'information  
N/Réf. : ACC-25-28  
V/Réf. : Contrat et documents – Agence créative

---



La présente fait suite à votre demande reçue le 13 juin 2025, par laquelle vous souhaitez obtenir une copie d'un contrat mentionné à la page 6 de la dernière étude de crédit, ainsi que les documents produits par l'agence créative, pour le BEI.

En application de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous transmettons une copie d'une facture, étant le document associé au 4<sup>e</sup> et dernier versement d'un montant total de 16 435,00\$. Cette facture constitue le document illustrant la confirmation de l'entente conclue. Les éléments qui ont été obtenus sous différentes déclinaisons, pour fins d'utilisation par le BEI, en version papier et en version numérique sont inclus à l'intérieur des documents suivants :

Nous vous transmettons les documents intitulés « Guide des normes » qui concerne les normes d'identité visuelle ainsi que le document « Template ». Ce document a été élaboré par l'agence créative et il constitue une base visuelle adaptable par le BEI pour ses différents besoins de présentations.

Également, nous vous transmettons 2 vidéos disponibles aux liens suivants :

<https://www.youtube.com/watch?v=rc4iEs0scU8> (français)

[https://www.youtube.com/watch?v=9RXn\\_9bbfEk](https://www.youtube.com/watch?v=9RXn_9bbfEk) (anglais)

Finalement, nous vous invitons à consulter le site web du BEI, pour prendre connaissance des documents intitulés « Les étapes d'enquête du BEI » et « Vous, vos proches et le BEI », en français, en anglais et en Inuktitut, via le lien suivant :

### Diffusion de l'information

Notez que seule l'infographie de ces documents a été conçue par l'agence créative. Le contenu décliné en différentes langues ne fait pas partie de l'entente conclue.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

**Original signé**

**Mélissa Amélie Plourde, coordonnatrice**

*Responsable de l'accès aux documents*

*et de la protection des renseignements personnels*

p.j.

**Facture**

DA:953885908

Réception:957314

<u>FACTURÉ À</u>	<u>TITRE</u>	<u>NUMÉRO</u>
Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) 6.01-201 Place Charles-Le Moyne Longueuil Québec J4K 2T5 Canada	Développement d'outils   BEI	F-7836
		<u>DATE (JJ/MM/AAAA)</u>
		10/09/2024
		<u>DATE D'ÉCHÉANCE</u>
		10/10/2024
<u>REPRÉSENTANT</u>	<u>COMMANDE</u>	<u>DEVIS</u>
		D-4319
<u>CLIENT</u>	<u>NO RÉFÉRENCE CLIENT</u>	<u>PROJET</u>
C-2311		P-4068

	BUDGET	AVANCEMENT	%	DÉJÀ FACTURÉ	FACTURÉ
--	--------	------------	---	--------------	---------

**1. Territoire de marque et guide de normes****1.1 Direction artistique**

	850,00 \$	850,00 \$	100 %	637,50 \$	212,50 \$
--	-----------	-----------	-------	-----------	-----------

- Recherche et inspiration visuelle;
- Création d'un moodboard afin de présenter la ligne directrice artistique, les couleurs, formes, textures, de l'image de marque à développer.

**1.2 Conception graphique du territoire de marque**

	2 470,00 \$	2 470,00 \$	100 %	1 852,50 \$	617,50 \$
--	-------------	-------------	-------	-------------	-----------

Ensemble des éléments de la marque constitutifs de son univers, et qui accompagnent sa représentation:

- Développement de la colorimétrie;
- Motifs, formes et textures;
- Iconographie;
- Structuration visuelle;
- Création des applications;
- Présentation des propositions;
- Ajustements et corrections.

**1.3 Charte graphique**

	1 140,00 \$	1 140,00 \$	100 %	855,00 \$	285,00 \$
--	-------------	-------------	-------	-----------	-----------

- Développement de la charte graphique incluant les typographies et les utilisations autorisées du territoire de marque;

**2. Vidéo d'animation 2D****2.1 Idéation - Conceptualisation**

	840,00 \$	840,00 \$	100 %	630,00 \$	210,00 \$
--	-----------	-----------	-------	-----------	-----------

- Idéation des grandes lignes du concept vidéo.
- Rédaction d'une shot-list des éléments retrouvés dans le motion

# Facture



FACTURÉ À	TITRE	NUMÉRO
Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)	Développement d'outils   BEI	F-7836

	BUDGET	AVANCEMENT	%	DÉJÀ FACTURÉ	FACTURÉ
<b>2.2 Scénarisation</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Scénarisation des éléments qui se retrouvent dans [REDACTED] luant la narration</li> </ul> Durée de la vidéo: 2 minutes <i>*Ce document pourra être validé et modifié à la demande du client en raison de 2 réouvertures de dossier. Les modifications supplémentaires seront chargées au taux horaire de la scénarisation.</i>					
<b>2.2 Design graphique</b>	1 575,00 \$	1 575,00 \$	100 %	1 181,25 \$	393,75 \$
Design des éléments graphiques selon le scénario et simulation des animations					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de chaque images de la vidéo animée;</li> <li>Modifications et retouches selon les demandes du client;</li> <li>Export final pour l'animation.</li> </ul>					
<b>2.3 Design d'animation 2D</b>	3 255,00 \$	3 255,00 \$	100 %	2 441,25 \$	813,75 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation des éléments graphiques développés.</li> </ul>					
<b>2.4 Trame sonore libre de droits</b>	700,00 \$	700,00 \$	100 %	525,00 \$	175,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat d'une trame sonore pour la vidéo.</li> </ul>					
<b>2.5 Narration</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Narration libre de droits;</li> <li>Traduction de la narration vers l'anglais</li> </ul> <i>*La traduction vers l'anglais prend normalement 4 à 5 heures de travail. Cette traduction est incluse dans le coût initial et autorisée par Jonathan Bilodeau.</i>					
<b>3. Mise à jour des documents</b>					
<b>3.1 Cheminement d'enquête</b>	1 140,00 \$	1 140,00 \$	100 %	855,00 \$	285,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Design et mise en page (1-2 pages);</li> <li>Déclinaison des visuels pour les réseaux sociaux;</li> <li>Préparation et export des fichiers finaux.</li> </ul>					
<b>3.2 Brochure corporative</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Design et mise en page (6-7 pages);</li> <li>Préparation et export des fichiers finaux.</li> </ul>					

**Facture**

FACTURÉ À	TITRE	NUMÉRO
Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)	Développement d'outils   BEI	F-7836

	BUDGET	AVANCEMENT	%	DÉJÀ FACTURÉ	FACTURÉ
<b>3.2 Conception d'un document master - Google Slide</b>	1 900,00 \$	1 900,00 \$	100 %	1 425,00 \$	475,00 \$

■ d'un modèle de document qui repertorie tous les gabarits de pages disponibles.

- Page couverture
- Mise en page des gabarits (12x)
- Adaptation pour Google Slide
- Export des assets

**4. Gestion de projet**

<b>4.1 Gestion du mandat</b>	2 565,00 \$	2 565,00 \$	100 %	1 923,75 \$	641,25 \$
------------------------------	-------------	-------------	-------	-------------	-----------

- Discussions de démarrage;
- Communications et suivis avec le client;
- Acheminement de l'avancement du projet;
- Respect des contraintes et de l'échéancier;
- Gestion de la production à l'interne et contrôle de la qualité.

**RÉCAPITULATIF DE FACTURATION**

Budget initial	16 435,00 \$			Sous-total	<b>4 108,75 \$</b>
Facturé précédemment	12 326,25 \$			TPS 5 %	<b>205,44 \$</b>
Facturé aujourd'hui	4 108,75 \$			TVQ 9,975 %	<b>409,85 \$</b>
Total facturé	16 435,00 \$			Total	<b>4 724,04 \$</b>
Budget restant	0,00 \$				
Facturé hors budget	0,00 \$				

Payable avant la date d'échéance indiquée ci-haut, par chèque ou virement bancaire.

Après ce délai, des frais d'intérêt de 5% par année s'appliquent.

No de TPS : 796084093 RT 0001 No de TVQ : 1223212308TQ0001

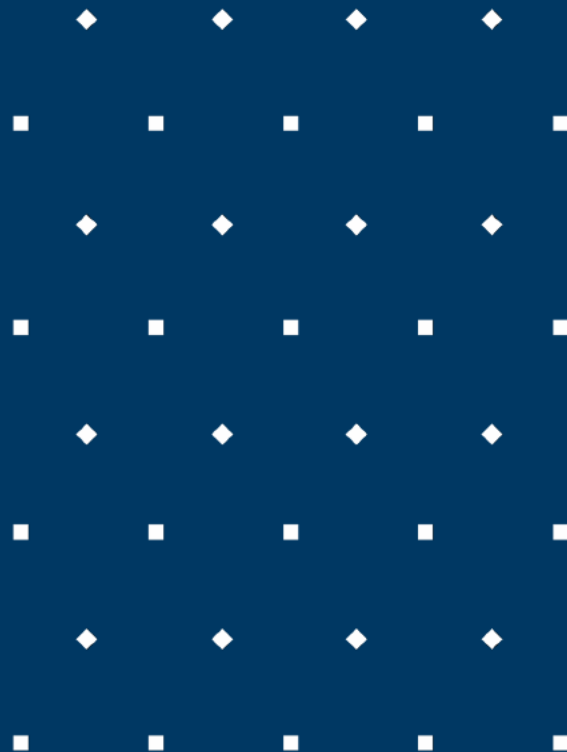
9 mai 2024

# BEI

BUREAU DES ENQUÊTES  
INDÉPENDANTES

Table des normes  
professionnelles  
policières du Québec

Maître Pierre Goulet, directeur  
Mélissa Amélie Plourde, coordonnatrice  
François Roux, coordonnateur



# Table des matières

1. Qu'est-ce que le Bureau des Enquêtes Indépendantes ?
1. Comprendre les enquêtes du BEI
2. Les obligations policières
3. Qu'est-ce que le Bureau des Enquêtes.
4. Comprendre les enquêtes du BEI
5. Les obligations policières

# Table des matières

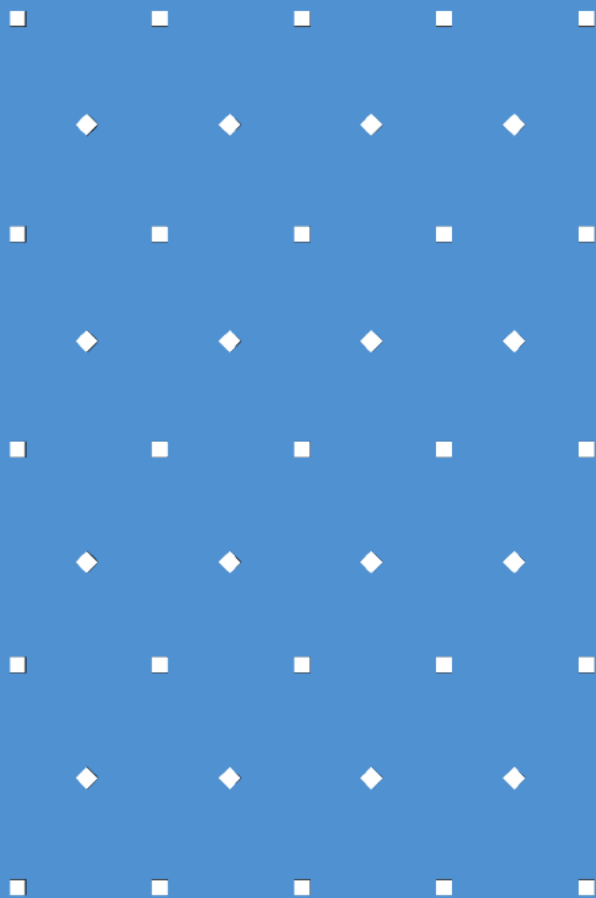
Qu'est-ce que le Bureau des Enquêtes Indépendantes ? 01

Comprendre les enquêtes du BEI 02

Les obligations policières 03

# 01

Qu'est-ce que le  
Bureau des Enquêtes  
indépendantes ?



En réponse au désir de la population voulant que les enquêtes indépendantes se réalisent sans apparence de conflits d'intérêts, en toute transparence, impartialité et objectivité.

En bref

# Historique

29 novembre  
2012

Présentation du projet de loi n° 12 modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

9 mai  
2013

Adoption et sanction de la Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

18 juin  
2014

Adoption du Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du BEI

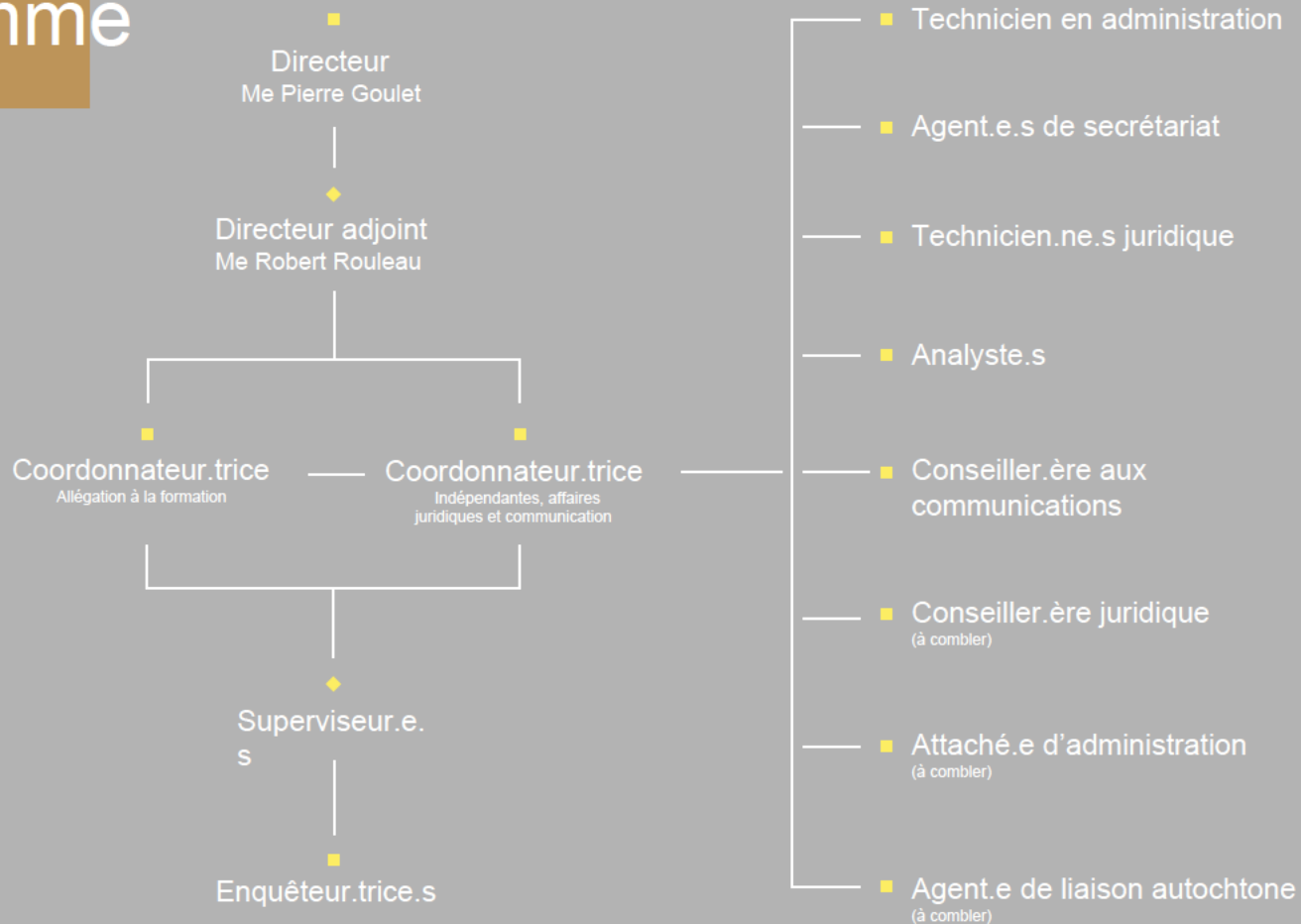
15 juillet  
2015

Publication du projet de règlement sur le déroulement des enquêtes dont est chargé le BEI

27 juin  
2016

Entrée en activité du BEI

# Organigramme



# Statut

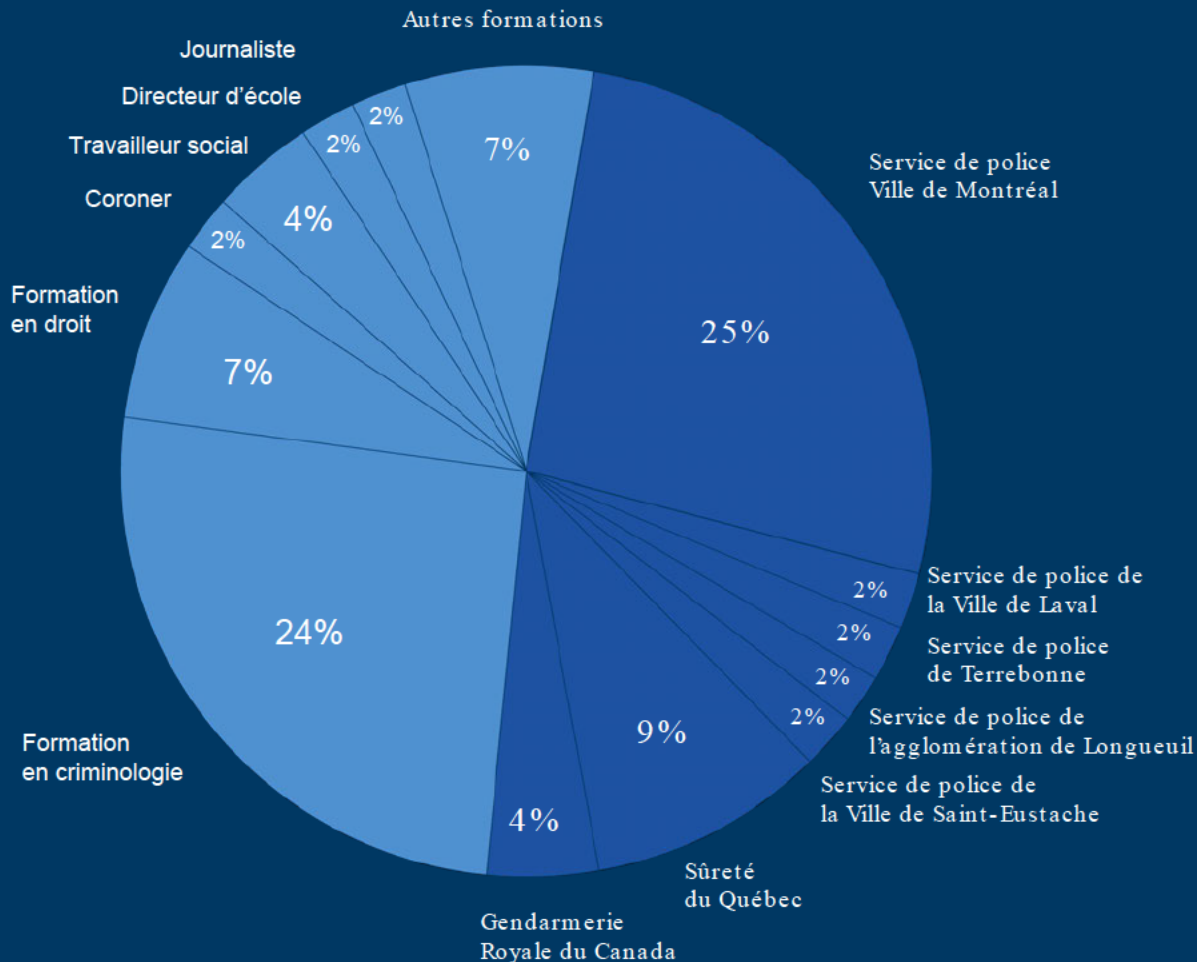


- Le BEI est un corps de police spécialisé.
- Ses dirigeants et ses enquêteurs sont des agents de la paix et ont conséquemment les pouvoirs et devoirs associés à ce statut.

# Composition du BEI : ce qui nous distingue

49% enquêteurs du milieu civil

51% enquêteurs du milieu policier



Règlement (article 22) :  
la parité entre ex-policiers  
et personnes civiles

Mandat confiés par le ministre  
de la sécurité publique

Mandat prévus par la loi

## Faire enquête :

- Dans tous les cas où une personne autre qu'un policier en devoir, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police (enquête indépendante).
- Dès que le BEI est informé d'une allégation relative à une infraction à caractère sexuel commise par un policier dans l'exercice de ses fonctions (enquête criminelle)

(Article 289.1  
de la Loi sur la police).

## Mandat prévus par la loi

## Mandat confiés par le ministre de la sécurité publique

- Dans des cas exceptionnels, le ministre peut également lui demander de mener des enquêtes sur tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions.

(art. 289.3, Loi sur la police).

- De manière générale, le BEI peut, toujours à la demande du ministre, mener une enquête concernant toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier.

(art. 289.6, Loi sur la police).

- C'est justement en vertu de cet article 289.6 que, depuis le 17 septembre 2018, le BEI s'est vu confier par le ministre de la Sécurité publique la responsabilité d'enquêter toute allégation déposée par une personne autochtone.

(art. 289.6, Loi sur la police).



## L'intégrité

Qui ne favorise pas l'un aux dépens de l'autre ; qui n'exprime aucun parti pris



## La rigueur

Qualité de quelqu'un, de son comportement, d'une institution qui est intègre, honnête

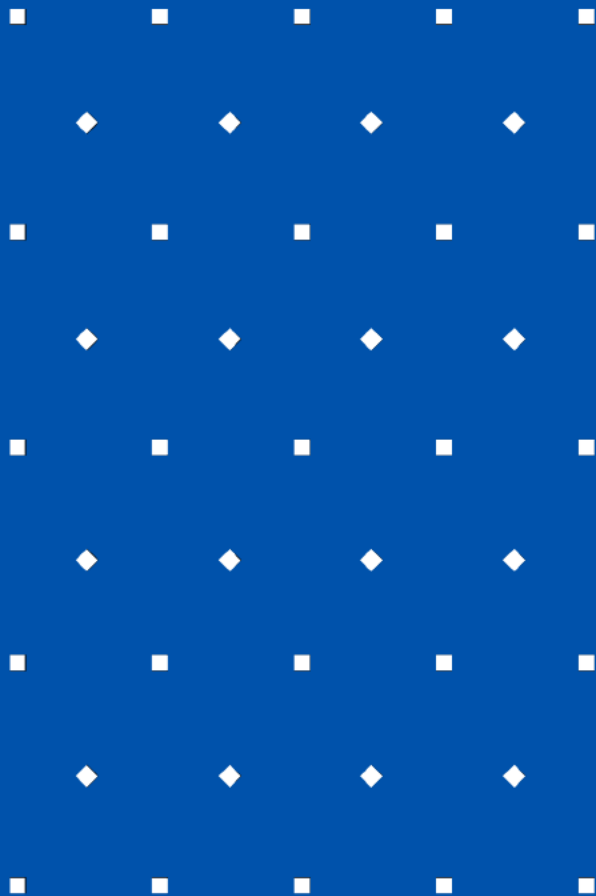


## L'impartialité

Caractère de quelqu'un, de quelque chose qui se distingue par une exactitude, une logique, une précision parfaite

# 02

Comprendre les  
enquêtes du BEI.



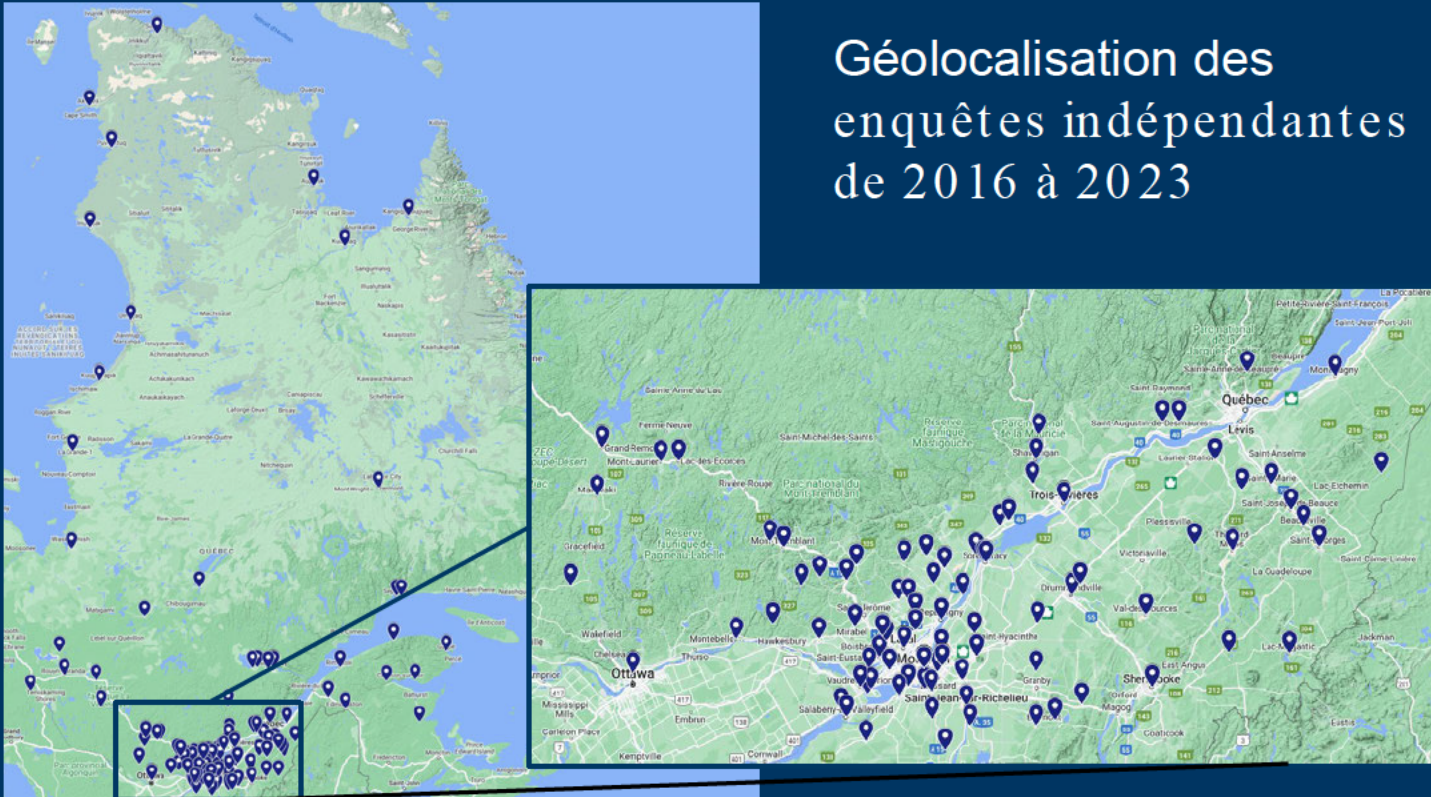
# Enquête indépendante

Une enquête est déclenchée lorsqu'une personne autre qu'un policier en devoir  
art. 289.1 LSP :

- Décède
- Est blessée par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police
- Subie une blessure grave.

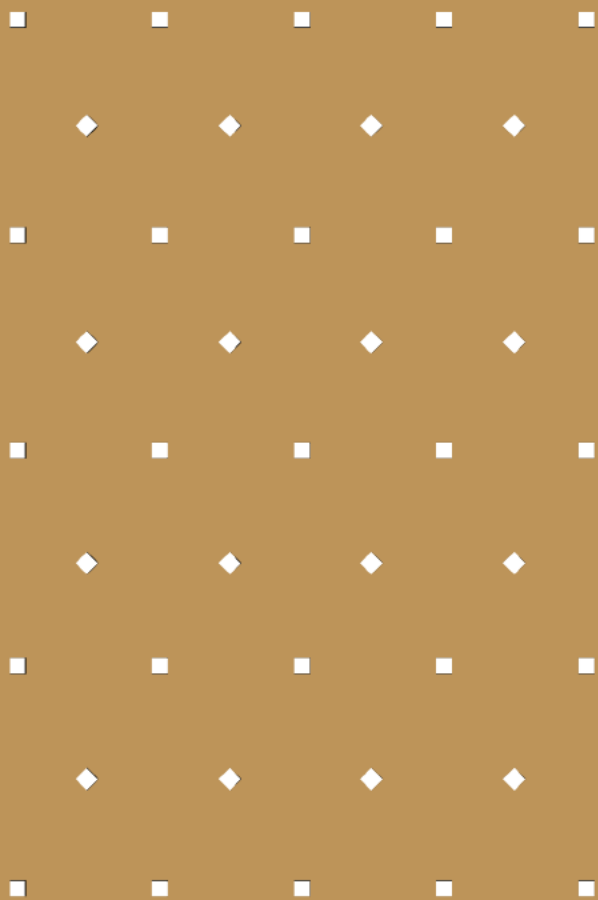


# Géolocalisation des enquêtes indépendantes de 2016 à 2023



# 03

Les obligations  
policières



# Documents demandés au corps de police impliqué dès le déclenchement

Les documents obtenus sont tous annexés à notre rapport d'enquête. Lors d'un décès, le coroner reçoit également la copie du rapport.

Carte d'appel,  
ondes-radio,  
vidéos, etc.

Rapports et notes  
de tous les policiers  
témoins

Rapports exhaustifs,  
emploi de la force,  
poursuite et notes  
de tous les policiers  
témoins.

Procédures, directives,  
formations, etc.

# Blessure grave

Toute blessure physique pouvant causer la mort ou entraîner des conséquences physiques importantes.

- Blessure nécessitant une intervention de maintien en vie

Ex.: intubation, réanimation cardiorespiratoire

- Blessure ayant des conséquences importantes sur les fonctions physiologiques

Ex.: fracture du crâne, perte de conscience, amputation

- Blessure ayant des conséquences importantes sur les fonctions motrices

Ex.: paralysie partielle ou totale des membres ou du tronc

- Détérioration de l'état physique nécessitant une hospitalisation aux soins intensifs

# Obligations des corps de policier

- Aviser sans délai le BEI lorsqu'il y a allégation criminelle envers un policier provenant d'un plaignant ou une victime autochtone.  
[Courriel \[bei\\\_allegations@bei.gouv.qc.ca\]\(mailto:bei\_allegations@bei.gouv.qc.ca\)](mailto:bei_allegations@bei.gouv.qc.ca)
- Si le policier doit être arrêté sans délai suite à l'événement (urgence) procéder à l'arrestation.
- Récupérer et transmettre les documents d'enquête au BEI rapidement.
- Ne pas compléter le formulaire d'allégations au MSP, il s'agit de la responsabilité du BEI.
- Lorsque le policier est allégué, les états d'avancement seront envoyés au directeur du corps de police à moins que l'allégation ne soit confidentielle.
- Répondre aux demandes du BEI concernant l'enquête.
- Lorsque le dossier sera clos par consultation ou étude par le DPCP, ou qu'il y aura des accusations, le directeur du corps de police en sera avisé.



# Résumé des obligations des policiers témoins et impliqués



Directeur du corps  
de police doit:

- Informer sans délai le BEI;
- Informer ses affaires internes ;
- Transmettre les informations au Directeur du BEI;
- Isoler les policiers impliqués de la scène
- Éviter que les policiers impliqués ou témoins consultent le syndicat ou l'avocat jusqu'à ce qu'ils aient remis leur compte rendu au BEI.
- Éviter que les policiers impliqués ou témoins communiquent entre eux au sujet de l'événement jusqu'à ce qu'ils aient rencontrés les enquêteurs du BEI;
- S'assurer que le policier complète son rapport sans consultation
- Sécuriser la scène de l'événement et préserver la preuve.

# Résumé des obligations des policiers témoins et impliqués

Policier impliqué doit:

- Se retirer de la scène
- Ne pas communiquer avec ses collègues au sujet de l'évènement, avant la rencontre avec les enquêteurs;
- Signer et le remettre aux enquêteurs du BEI dans les 24 heures suivant l'évènement\*;
- Rencontrer les enquêteurs du BEI.
- \*Seul le directeur du BEI peut accorder une extension de ce délai.



# Résumé des obligations des policiers témoins et impliqués



Policier témoin doit:

- Se retirer de la scène
  - Ne pas communiquer avec ses collègues au sujet de l'évènement, avant la rencontre avec les enquêteurs;
  - Rédiger de manière indépendante, notamment sans consultation et sans influence, un compte rendu exact des faits;
  - Signer et le remettre aux enquêteurs du BEI dans les 24 heures suivant l'évènement\*;
  - Rencontrer les enquêteurs du BEI.
- \*Seul le directeur du BEI peut accorder une extension de ce délai.

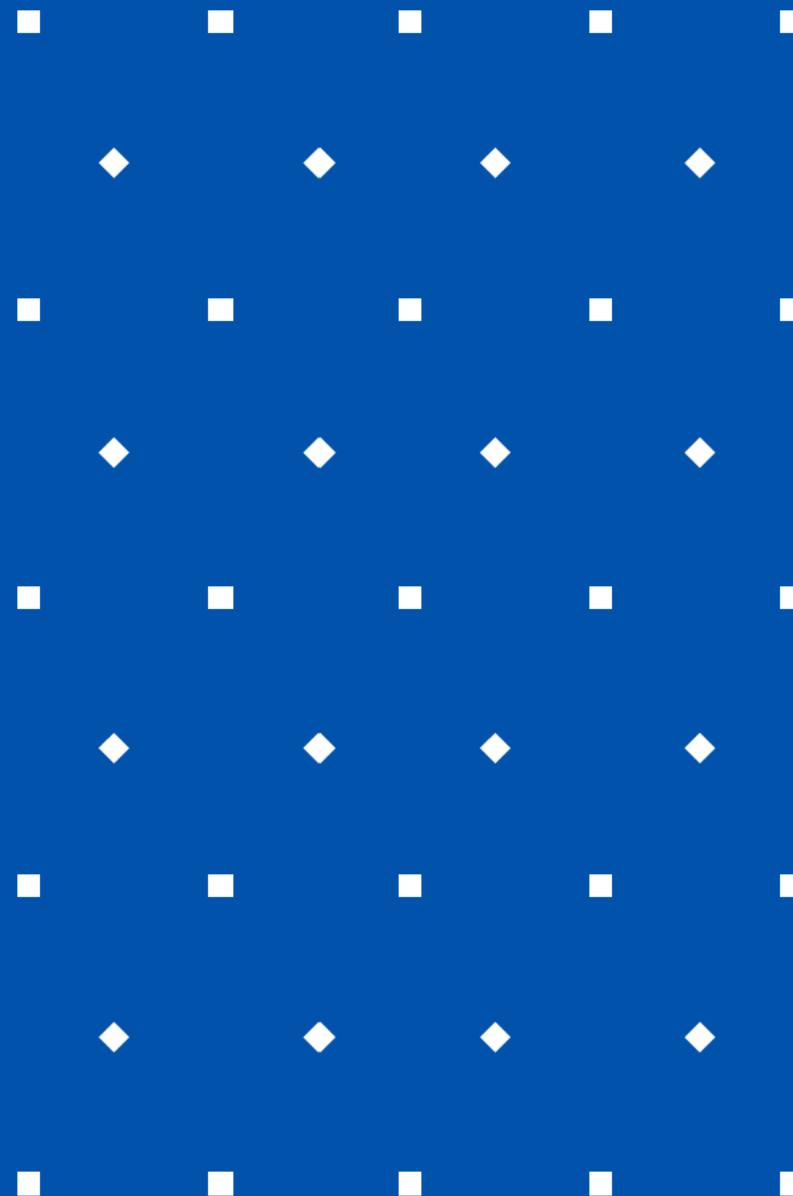
# BEI

Questions  
et commentaires ?

# BEI

BUREAU DES ENQUÊTES  
INDÉPENDANTES

# GUIDE DE NORMES



# Table des matières

■ <b>LES COULEURS</b>	<b>3</b>
■ <b>LES TYPOGRAPHIES</b>	<b>5</b>
■ <b>L'ICONOGRAPHIE</b>	<b>7</b>
■ <b>LES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES</b>	<b>9</b>
Blocs de couleurs	10
Motif	11
■ <b>LES PHOTOS</b>	<b>12</b>
■ <b>EXEMPLES D'APPLICATIONS</b>	<b>14</b>
Publications réseaux sociaux	15
Carrousel réseaux sociaux	16
Rapport annuel	17
Présentation PowerPoint	18
Brochure	19
Papeterie	20

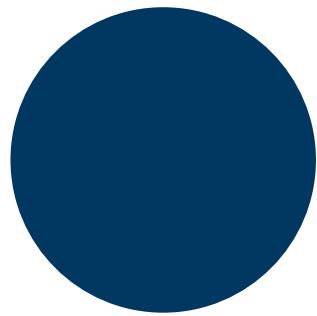


Les couleurs

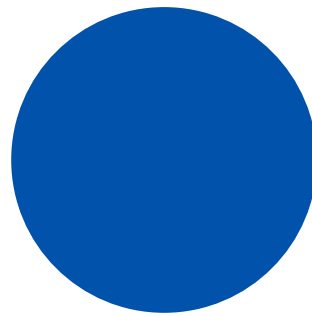
# Les couleurs

La palette de couleurs se compose de trois couleurs principales, trois couleurs secondaires, et une couleur d'accent.

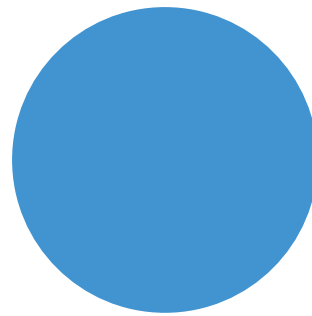
Force | Professionnel



PMS 7694 C - PMS 288 U  
C100 M50 J0 N60  
R0 G55 B100  
# 003562



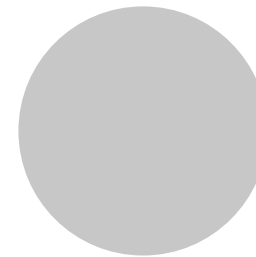
PMS 2144 C - PMS 2935 U  
C96 M76 J0 N60  
R0 G81 B170  
# 0051AA



PMS 2925 C - PMS 2925 U  
C72 M31 J0 N0  
R53 G147 B216  
# 3593D8

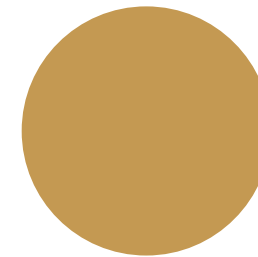
## COULEURS PRINCIPALES

Impartial

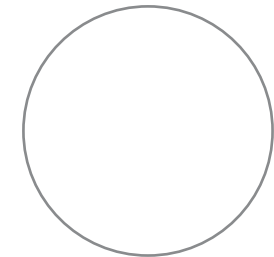


PMS 428 C - PMS 427 U  
C0 M0 J0 N0  
R255 G255 B255  
# FFFFFFFF

Rigueur

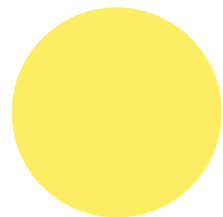


PMS 7562 C - PMS 7556 U  
C26 M40 J75 N3  
R188 G148 B89  
# BC9459



PMS -  
C26 M40 J75 N3  
R188 G148 B89  
# BC9459

## COULEURS SECONDAIRES



Intégrité  
PMS 396 C - PMS 393 U  
C4 M0 J71 N0  
R255 G251 B100  
# FFFB64

## COULEURS ACCENT

À utiliser à petite dose, ex :  
mettre un mot en évidence, un élément graphique etc.  
Cette couleur ne doit jamais prédominer sur une autre.

The background consists of three overlapping rectangular blocks. The top block is a medium blue color. The middle block is a gold or mustard yellow color, positioned below the blue one. The bottom block is a light grey color, positioned below the gold one. The text 'Les typographies' is centered in the grey block.

# Les typographies

# Les typographies

## Titre, Sous-titre

La police de caractères Amplitude est principalement utilisée pour les titres.

### **Amplitude - Bold**

**Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm  
Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz  
1234567890**

## VARIANTES GOOGLE FONT

### **Gudea - Bold**

**Aa Bb Cc 12345**

## Titre, Sous-titre

La police de caractères Dejanire Headline est principalement utilisée pour les sous-titres ou pour mettre des mots en évidence. Ses empattement apporte également un côté plus humain.

### Dejanire Headline - Light

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm  
Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz  
1234567890

### LibreCaslon Display - Regular

Aa Bb Cc 12345

## Textes courants

La police de caractères Schnebel Sans Pro est utilisée pour les textes courants.

### Schnebel Sans Pro - Regular

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm  
Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz  
1234567890

### Telex - Regular

Aa Bb Cc 12345

Si les polices principales ne sont pas disponibles par fautes de licences ou d'accès, il est possible d'utiliser ces polices de substitution, disponible gratuitement sur <https://fonts.google.com/>



# L'iconographie

# L'iconographie



**INTÉGRITÉ**



**RIGUEUR**



**IMPARTIALITÉ**



**ENQUÊTE**



**FERMETURE DU DOSSIER**



**RAPPORT**



**ALLÉGATION**



**ÉVÈNEMENT**



**BILAN**



**PROCESSUS JUDICIAIRE**



# Les éléments graphiques

Le territoire repose sur l'idée centrale des dossiers, des papiers et des rapports, éléments essentiels du processus d'investigation. En jouant graphiquement avec ces éléments, nous créons une esthétique qui reflète la rigueur, l'organisation et la minutie nécessaires aux enquêtes indépendantes.

Différents mandats

Enquête indépendante

Enquête spéciale

Enquête en allégation criminelle

Article 289 - 1 de la loi sur la police

Par ailleurs, depuis septembre 2018, le BEI a pour mission d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier, lorsque le plaignant ou la victime est membre des Premières Nations ou de la nation inuite.

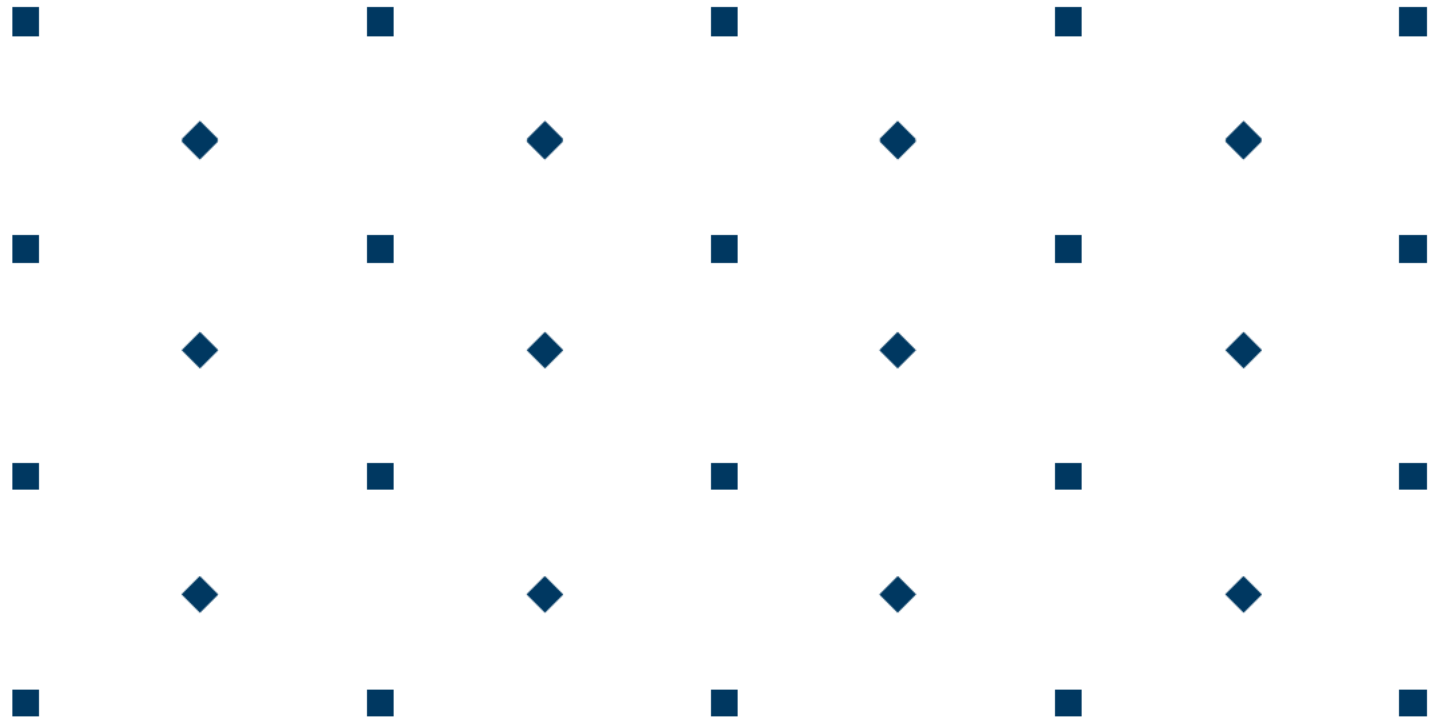
Le BEI a été créé afin de lever tout soupçon sur et l'impartialité menées sur impliquant

Que fait le BEI ?

Le BEI est chargé de faire la lumière complète et de façon impartiale sur l'événement qui s'est produit. Ses enquêteurs mènent l'enquête selon les valeurs de l'organisation qui sont l'impartialité, l'intégrité et la rigueur.

---

Motif de forme simple, répétitif et structuré, reflétant la droiture et les différents dossiers traités





Les photos

# Les photos

---

Le choix des photos doit mettre de l'avant l'aspect humain derrière le BEI et montrer les équipements de travail en contexte.



---

Il est également possible d'utiliser les icônes des valeurs afin d'y intégrer des photos.





# Exemples d'applications

### Témoin d'un évènement?

- Visitez notre site internet au : <https://www.bei.gouv.qc.ca>
- Cliquez sur « nous joindre »
- Sélectionnez l'option « J'ai été témoin d'un évènement » dans la section « type de demandes »

### BEI

→ Reunion annuelle des organismes d'examen des services de police fédéral et provinciaux

### BEI

BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES

embauche

«Le BEI souhaite la bienvenue à madame Carolane Lincourt au poste d'agente de secrétariat. Polyvalente et dévouée, madame Lincourt a acquis diverses expériences au sein de son parcours professionnel qui viendront contribuer à la réalisation de la mission du BEI.»




Carolane Lincourt  
Agente de secrétariat

BEI

Le BEI a été créé afin de lever tout soupçon sur l'indépendance et l'impartialité des enquêtes menées sur des événements impliquant un corps de police

BEI  
BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Nos valeurs



L'intégrité

Nos valeurs



L'impartialité


Nos valeurs



La rigueur



### Enquête indépendante



Article 289.1 de la loi sur la police

En vertu de l'article 289.1 de la Loi sur la police, le BEI a pour mission de mener des enquêtes sur l'ensemble du territoire québécois lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police.

Il enquête également toute allégation relative à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service.


### Enquête en allégation criminelle



Article 289.1 de la loi sur la police

Par ailleurs, depuis septembre 2018, le BEI a pour mission d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier, lorsque le plaignant ou la victime est membre des Premières Nations ou de la nation Inuite.

### Enquête spéciale



Article 289.1 de la loi sur la police

De plus, il peut, en vertu de l'article 289 de la Loi sur la police, être chargé par le ministre de la Sécurité publique d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial et, en vertu de l'article 289.3 de la Loi sur la police, dans des cas exceptionnels, être chargé d'enquêter sur tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions.



**BEI**  
BUREAU DES ENQUÊTES  
INDÉPENDANTES

## Vous, votre famille et le BEI

Vous ou l'un de vos proches êtes impliqué dans un événement qui fait l'objet d'une enquête indépendante? Sachez que le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) a déployé une équipe d'enquêteurs pour faire toute la lumière sur cet événement. Il a aussi désigné un enquêteur qui sera à votre écoute et restera en communication avec vous pendant toute l'enquête afin de vous informer des étapes de celle-ci. Cette brochure a aussi pour but de répondre à certaines de vos questions.

## Le BEI a été créé afin de lever tout soupçon sur et l'impartialité menées sur impliquant

### Que fait le BEI ?

Le BEI est chargé de faire la lumière complète et de façon impartiale sur l'événement qui s'est produit. Ses enquêteurs mènent l'enquête selon les valeurs de l'organisation qui sont l'impartialité, l'intégrité et la rigueur.

### Enquête indépendante

Article 289.1 de la loi sur la police

En vertu de l'article 289.1 de la Loi sur la police, le BEI a pour mission de mener des enquêtes sur l'ensemble du territoire québécois lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police.

Il enquête également toute allégation relative à une infraction à caractère sexuel commise par un policier en service.

Différents mandats

- Enquête en allégation criminelle
- Enquête indépendante
- Enquête spéciale

### Enquête spéciale

Article 289.1 de la loi sur la police

De plus, il peut, en vertu de l'article 289 de la Loi sur la police, être chargé par le ministre de la Sécurité publique d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial et, en vertu de l'article 289.3 de la Loi sur la police, dans des cas exceptionnels, être chargé d'enquêter sur tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions.

Différents mandats

- Enquête indépendante
- Enquête spéciale
- Enquête en allégation criminelle

### Enquête en allégation criminelle

Article 289.1 de la loi sur la police

Par ailleurs, depuis septembre 2018, le BEI a pour mission d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier, lorsque le plaignant ou la victime est membre des Premières Nations ou de la nation inuite.

L'intégrité

La rigueur

# BEI

BUREAU DES ENQUÊTES  
INDÉPENDANTES

## Enquête indépendante : vous, votre famille et le BEI



### Vous, votre famille et le BEI

Vous ou l'un de vos proches êtes impliqué dans un événement qui fait l'objet d'une enquête indépendante? Sachez que le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) a déployé une équipe d'enquêteurs pour faire toute la lumière sur cet événement. Ils ont aussi désigné un enquêteur qui sera à votre écoute et restera en communication avec vous pendant toute l'enquête afin de vous informer des étapes de celle-ci. Cette brochure a aussi pour but de répondre à certaines de vos questions.

### Qu'est-ce que le BEI?

Le Bureau des enquêtes indépendantes est un corps de police spécialisé. Comme son nom l'indique, il mène des enquêtes indépendantes dans tous les cas où, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, un citoyen :

- a subi une blessure grave;
- est blessé par une arme à feu utilisée par un policier;
- décède.

### Qu'elles sont les étapes de l'enquête du BEI?

Dès que le BEI déclenche une enquête indépendante, il :



- déploie une équipe d'enquêteurs sur les lieux de l'événement et ce, quel que soit l'endroit au Québec;
- fait appel à un corps de police de soutien (Sûreté du Québec, Service de police de la Ville de Montréal ou Service de police de la Ville de Québec) pour lui fournir des experts, notamment en identité judiciaire et en reconstitution de collision, selon la nature de l'événement. Ces derniers travaillent toujours sous la supervision du BEI; désigne un enquêteur principal qui sera responsable du déroulement de l'enquête;
- communique avec le Bureau du coroner, s'il y a eu un décès;
- désigne un enquêteur de scène qui fera l'examen de la scène et la cueillette de tous les éléments de preuve;
- désigne un enquêteur analyste qui s'assurera de recevoir et d'analyser tous les rapports des policiers ainsi que les témoignages reçus;
- désigne des enquêteurs responsables de trouver et de rencontrer les témoins de l'événement;
- désigne des enquêteurs qui rencontreront les policiers impliqués et les policiers témoins de l'événement pour connaître leur version des faits;
- désigne un enquêteur qui sera en communication avec la famille. Celui-ci s'assure de rencontrer la personne impliquée ou un membre de sa famille et garde contact tout au long de l'enquête, si cela est souhaité.

### LA PERSONNE IMPLIQUÉE DANS L'ÉVÉNEMENT EST BLESSÉE

La personne blessée lors d'un événement est rapidement dirigée vers un hôpital pour y recevoir les soins qui s'imposent. Si la personne blessée est inconsciente, le BEI se charge de retracer sans délai un membre de sa famille et de le rencontrer. Toutefois, l'urgence de la situation et l'éloignement géographique pourraient obliger le BEI à demander au Service de police impliqué dans l'événement de communiquer avec la famille.

### LA PERSONNE IMPLIQUÉE DANS L'ÉVÉNEMENT EST DÉCÉDÉE

Pendant l'intervention policière, un de vos proches est décédé. Son décès est constaté soit sur les lieux de l'événement, soit à l'hôpital. Puis, son corps est transporté au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), à Montréal. Compte tenu des circonstances du décès, le Bureau du coroner peut ordonner qu'une autopsie soit pratiquée ou qu'un examen toxologique du corps soit fait. Ces démarches se font dans le plus grand respect de la personne décédée. Vous ne pouvez pas refuser la pratique d'une autopsie judiciaire sur le corps de votre proche puisque, dans tous les cas de décès violents ou classés qui surviennent au Québec, la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès s'applique. Nul ne peut s'y soustraire et aucune exception n'est prévue, même pour des raisons de conviction ou de croyances religieuses. Le Bureau du coroner assume la totalité des coûts de transport du corps et de l'autopsie judiciaire.

### IDENTIFIER FORMELLEMENT LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Le coroner utilise toutes les techniques d'enquête à sa disposition pour s'assurer d'identifier formellement la personne décédée. Exceptionnellement, il peut faire appel à un membre de la famille ou à un répondant légal de la personne décédée pour procéder à cette identification, à l'aide d'une photo.

Le coroner libère le corps lorsque l'autopsie judiciaire est terminée et que l'identité de la personne est formellement établie.

### RÉCUPÉRER SES CORPS

Toute personne ayant un lien familial avec la personne décédée peut, légalement, réclamer son corps. Il faut toutefois vérifier s'il existe des documents légaux, comme un testament qui stipulent des conditions particulières concernant la disposition de la dépouille.

Le répondant doit communiquer ensuite avec une entreprise de services funéraires pour la louer. L'enquêteur peut récupérer le corps de la personne décédée.

### RÉCUPÉRER SES EFFETS PERSONNELS

Les effets personnels de la personne décédée sont sous la garde du BEI. Certains effets pourraient être conservés afin d'être expertisés et pourraient servir de pièces à produire à la cour, si une poursuite était intentée. Ces biens ne pourront alors être libérés que lorsque le juge en décidera. Tous les effets qui ne sont pas conservés comme éléments de preuve peuvent être remis par l'enquêteur au membre désigné par la famille.

### L'ÉVÉNEMENT ET LES MÉDIAS D'INFORMATION

Lorsqu'un événement survient, les médias d'information en font souvent état publiquement. Les journalistes souhaitent obtenir de l'information pour informer la population et veulent avoir accès à votre version des faits. Ils pourraient souhaiter obtenir des renseignements sur votre proche impliqué ainsi que sur les circonstances entourant l'événement. Vous avez le droit de répondre ou de refuser de répondre aux questions des journalistes. Cependant, il faut savoir que toute diffusion d'informations sensibles peut avoir des répercussions sur l'enquête en cours et, conséquemment, sur son issue.

### LE BEI DOIT-IL RÉPONDRE À TOUTES MES QUESTIONS?

À partir du moment où le BEI prend une enquête en charge, il a la responsabilité de ne pas dévoiler d'informations qui pourraient nuire à l'enquête. Les renseignements nominatifs et personnels et les informations sensibles ne peuvent pas être communiqués à quiconque. Par ailleurs, en assignant un enquêteur à la famille de la personne impliquée, le BEI confirme sa volonté d'informer les proches du déroulement de l'enquête et de répondre, dans la mesure du possible, à leurs questionnements.

### SOUTIEN AUX PERSONNES

Tout au long de son enquête, le BEI pourra diriger les personnes de la famille qui en démontrent ou en manifestent les besoins vers des ressources pouvant leur offrir un soutien psychologique ou post-traumatique. Des critères s'appliquent cependant.

### PORTER PLAINTE AUPRÈS DU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Si vous pensez que le ou les policiers impliqués dans l'événement ont commis un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec, vous pouvez formuler une plainte auprès du Commissaire à la déontologie policière. Votre plainte doit être déposée au plus tard un an à compter de la date de l'événement ou de sa connaissance. L'enquêteur assigné à la famille pourra vous remettre la documentation pertinente et vous guider à ce sujet.

### LA FIN DE L'ENQUÊTE... LA DÉCISION DU DPCP

Lorsqu'il a terminé son enquête indépendante, le BEI remet son rapport au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Celui-ci en fait l'examen et détermine si des motifs raisonnables lui permettent de porter des accusations contre le ou les policiers impliqués. Si la décision du DPCP est de ne pas porter d'accusation, le procureur responsable du dossier vous fera connaître les motifs de sa décision. S'il y a eu un décès, le BEI remet aussi son rapport d'enquête au Bureau du coroner. Le Bureau du coroner rédigera également un rapport concernant les causes et les circonstances du décès, qu'il rendra public après vous avoir favorisé.

Vous souhaitez obtenir  
des informations supplémentaires?  
N'hésitez pas à communiquer avec  
l'enquêteur qui vous a été assigné.

19





# BEI

**BUREAU DES ENQUÊTES  
INDÉPENDANTES**

Identité visuelle réalisée par

**LES  
PRÉTENTIEUX**  
AGENCE DE CRÉATION STRATÉGIQUE

Pour informations et questions

418.476.2707  
[info@lespretentieux.com](mailto:info@lespretentieux.com)